

Image not found or type unknown



Casier judiciaire : présentation des trois bulletins

Actualité législative publié le 17/07/2024, vu 214 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Casier judiciaire : présentation des trois bulletins

Le casier judiciaire est le relevé des décisions judiciaires et administratives prononcées contre une personne. Il est divisé en 3 bulletins. Le B1 contient l'ensemble des sanctions pénales et administratives prononcées contre une personne. Le B2 contient seulement une partie de ces décisions. Le B3 contient les condamnations les plus graves. Les modalités de consultation et de délivrance diffèrent en fonction du bulletin. Nous vous présentons les informations à connaître.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710>